



STAGE DE FORMATION SYNDICALE DE LA FSU GIRONDE

AUTONOMIE DES ETABLISSEMENTS ET REUSSITE DES ELEVES

Jeudi 1 février 2018

9heures/ 16h30

Athénée Municipale de Bordeaux

**N'oubliez pas de déposer votre demande d'autorisation de stage
avant le lundi 1 janvier.**

Bonjour à tous,

Ces derniers temps, l'autonomie des établissements scolaires est devenue un thème récurrent des projets de réforme. Une « gouvernance centralisée » serait, par nature, à l'origine des échecs de notre système scolaire et, à l'inverse, l'autonomie serait une condition essentielle de l'efficacité de l'action scolaire publique.

Ce thème à la mode se nourrit des ambiguïtés voulues entre l'autonomie pédagogique des enseignants (et des équipes pédagogiques) et l'autonomie administrative, budgétaire des établissements. Elle est loin d'être confirmée par la recherche et les enquêtes internationales qui soulignent ses conséquences négatives sur la démocratisation de la réussite scolaire

Intervenant : Paul devin Syndicaliste FSU, inspecteur de l'Education nationale, secrétaire général du SNPI-FSU, syndicat des inspecteurs (IEN et IA-IPR).

L'objectif du stage est :

- ▶ de diffuser les études critiques sur la question et de comprendre les enjeux des choix politiques de l'autonomie
- ▶ d'y opposer une conception de l'autonomie fondée sur la liberté pédagogique, la conception des situations d'enseignement par les enseignant-es et la réflexion collective des équipes.

Les modalités pour s'inscrire au stage sont précisées ci-dessous.

L'information doit donc parvenir auprès de vos collègues au plus vite

Stage « AUTONOMIE »

INSCRIPTION AU STAGE

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de son chef de service, de son chef d'établissement ou de son IEN **un mois avant** le stage. **Cette demande doit donc être déposée avant le lundi 1 janvier 2018**

(3)

Cette autorisation est de droit. Chaque agent, titulaire ou non, a droit à 12 jours maximum par an.

Modèle d'autorisation (à reproduire à la main si vous voulez)

NOM.Prénom..

Grade ou fonction .

Établissement.

à- *Nom et fonction du Chef d'établissement ou de service* ⁽¹⁾.

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires ⁽²⁾, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le

jeudi 1 février 2018⁽³⁾

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à BORDEAUX.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009).

A.....

Le.....

Signature

(1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

(2) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État".

(3) **Ne la faites que pour le(s) jour(s) où vous travaillez.**

MERCI DE BIEN VOULOIR ENVOYER UN MESSAGE A
fsu33@fsu.fr
pour prévenir de votre inscription
(indiquez nom, prénom, fonction, établissement, courriel)